NATATION HANDISPORT

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Bassin 25m

AQUAPARC, AVENUE LÉO LAGRANGE

SAINT-NAZAIRE

9-10 décembre 2023

INFOS SUR NATATION-HANDISPORT.ORG

Handi Sport
COMITÉ RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

HRN

Handi Sport
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Loire Atlantique

Le club Handi'Nat Région Nazairienne a le plaisir de vous accueillir les

09 et 10 Décembre 2023

Aquaparc, avenue Léo Lagrange
44600 St Nazaire

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES

Le 09 et 10 décembre 2023

LIEU

AQUAPARC,
Avenue Léo Lagrange
44600 St Nazaire

ACCUEIL & ENTRAINEMENT

L'accueil des délégations se fera au centre Aquatique Aquaparc à partir de 16h le Vendredi 08 décembre
Entrainement possible de 16h à 19h sur 2 lignes d'eau

DORMIR À SAINT NAZAIRE

B&B : *5 bis rue des Troénes - 44600 SAINT-NAZAIRE*

B&B : *ZC GRAND LARGE rue des Aigrettes - 44570 TRIGNAC*

Campanile : *ZAC de la Fontaine au Brun 31 rue du Morta - 44570 TRIGNAC*

Première Classe : *ZAC de Savine 12 rue des Aigrettes - 44570 TRIGNAC*

IBIS Budget : *2 Boulevard de l'Atlantique - 44600 SAINT-NAZAIRE*

👉 D'autres hôtels au lien suivant - http://www.saint-nazaire-tourisme.com/

SE RENDRE À SAINT NAZAIRE

EN VOITURE

La ville de St Nazaire est située sur la côte Atlantique à 60 kilomètres de Nantes.
De Nantes, par la N 171 continuer toujours tout droit jusqu'au rond point. Toujours tout droit, suivre la N 471 jusqu'à l'entrée de St Nazaire (encore 3 rd points tout droit). Laissez la gare sur votre droite et suivre la rue de la république. Au 1er feu, à droite, Boulevard de la fraternité toujours tout droit (1feu, 2rd pts, 1feu), boulevard Jean Mermoz jusqu'à un rond point. En face, suivre Avenue Léo Lagrange la piscine se trouvera sur votre droite à 150m.

EN TRAIN

La gare de St Nazaire est une gare ferroviaire française située sur le territoire de la commune de St Nazaire, dans le département de la Loire Atlantique, en région Pays de la Loire.

Adresse : 44 600 St Nazaire
Bus et cars : voir Intermodalité
Services : TGV, TER

ORGANISATION TECHNIQUE

La réunion technique aura lieu à la salle de convivialité au centre aquatique le vendredi 8 décembre de 18h à 19h

RÈGLEMENT

https://www.natation-handisport.org/wp-content/uploads/2023/09/annuel_reglement_natation_ffh_2023-2024.pdf

Extrait du règlement

Qualification

Les Championnats de France 25m. réuniront les nageuses et nageurs des catégories JEUNE, JUNIOR et SENIOR (MASTER) ayant participé obligatoirement au 3ème plot du C.N.C. 2022-2023 et/ou au 1er plot du C.N.C. 2023-2024.

Chaque nageuse ou nageur pour prétendre à être qualifié, devra à minima avoir nagé lors du plot n°3 *de la saison 2022-2023* et/ou du plot n°1 *de la saison 2023-2024 :*

- L'ensemble du programme de ses classes de handicap moins une épreuve pour les nageuses et nageurs SENIOR et MASTER (catégories rassemblées)
- L'ensemble du programme de ses classes de handicap moins une épreuve pour les nageuses et nageurs JUNIOR
- L'ensemble du programme de ses classes de handicap moins deux épreuves pour les nageuses et nageurs AVENIR et JEUNE (catégories rassemblées)

==> Ensemble des épreuves au programme par classe de handicap (cf. tableau ci-dessus).

La classification des nageuses et nageurs prise en compte pour les qualifications, sera la classification inscrite sur la MASTER LIST classification natation F.F.H. officiel disponible sur le site natation-handisport.org > DOCUMENTATION > MASTER LIST NATATION HANDISPORT.

La moyenne des points prise en compte pour les qualifications sera calculée sur la base des points maximum obtenus sur l'ensemble du programme de sa classe de handicap moins une épreuve pour le classement TOUTE CATEGORIE et JUNIOR, moins deux épreuves pour le classement JEUNE.

Pour les nageuses et nageurs ayant participé à l'ensemble de leur programme paralympique, la où les épreuves où ils ont obtenu le moins de points ne seront pas prises en compte dans cette moyenne.

En cas de disqualification sur une épreuve, cette épreuve marquera 0 point.

Les nageuses et/ou nageurs du collectif Performance seront directement qualifiés pour participer aux Championnats de France 25m. 2023.

CAS PARTICULIERS :

- Pour prétendre à la qualification. Les nageuses et nageurs étant « Non-Éligible » en SB et SM devront prendre part à l'ensemble de leur programme paralympique soit : 100 Papillon ; 100 Dos ; 50 – 100 – 400 Nage libre.
- Ne pouvant pas participer à la finale, les nageuses et nageurs étant « Non-Éligible » en S ne pourront pas prétendre à une qualification pour les Championnats de France 25m..

Seul les nageuses et nageurs membre d'un collectif et concerné par le point précèdent pourront prendre part à la compétition sans toutefois pouvoir participer à la finale.

Exemple : Pour prétendre à la qualification. Une nageuse S3 / SB1 / SM2 T.C. devra avoir nagé à minima 5 des 6 épreuves suivantes : 50 – 100 – 200 Nage libre ; 50 Brasse ; 50 – 100 Dos.
Si cette nageuse prend part à l'ensemble des 6 épreuves, la moyenne sera calculée à partir des points obtenus sur les 5 épreuves où elle aura obtenu le plus de points.

A l'issue des deux plots qualificatifs, les nageuses et nageurs seront qualifiés selon les modalités suivantes :

- Faire partie du TOP 32 MIXTE Avenirs- Jeunes à la moyenne des points obtenus sur l'ensemble du programme moins deux épreuves de sa classe de handicap.
- Faire partie du TOP 32 MIXTE Juniors à la moyenne des points obtenus sur l'ensemble du programme moins une épreuve de sa classe de handicap.

Faire partie du TOP 32 MIXTE Senior - Master à la moyenne des points obtenus sur l'ensemble du programme moins une épreuve de sa classe de handicap.

Forfaits et pénalités financières

Le Forfait Médical est le SEUL forfait possible et accepté. Aucun autre forfait ne sera accepté.

Les formulaires de Forfait Médical doivent être soumis :

Pour les Séries : à minima, trente (30) minutes avant le début de la session de la course concernée.

Pour les Finales : au plus tard, trente (30) minutes après la parution des résultats des séries de l'épreuve concernée.

Au-delà de la période limite de dépôt des forfaits, tout nageur engagé sur une compétition, qui ne se présenterait pas au départ d'une épreuve sur laquelle il est engagé le jour de la compétition, sera sanctionné d'une **pénalité financière de 50 euros** à l'ordre de l'organisateur.

La nageuse ou le nageur sera considéré comme forfait sur l'ensemble des épreuves de la compétition et des compétitions à venir tant que la pénalité financière de 50 euros ne sera pas réglée.

Pour les épreuves ayant un temps d'engagement limité, tout dépassement de ce temps sera sanctionné par une pénalité financière de 50 euros à l'ordre de l'organisateur.

Toute pénalité financière non réglée par le club dans un délai de 15 jours après la compétition ayant fait l'objet de la pénalité financière entraînera la suspension du club concerné.

Les droits d'engagements comme les frais de restauration et/ou d'hébergement déjà versés resteront acquis à l'organisateur quel que soit le motif du forfait déclaré après la date limite d'inscription à la compétition.

Attribution des points

Ce processus, dépendant des performances réalisées par les nageuses et les nageurs est à la base de l'établissement des classements.

Les points seront calculés par le logiciel informatique spécifique, basé sur la table de cotation I.P.C. 2023.

En dessous de 1 point, les points seront calculés par le rapport de la performance réalisée sur la performance marquant 1 point sur l'épreuve dite.

Classement

Chacune des performances chronométriques individuelles réalisées par les nageuses et nageurs correspond à un calcul de points basé sur la table de cotation I.P.C. 2023.

La classification des nageuses et nageurs prise en compte pour cette compétition sera la classification inscrite sur la MASTER LIST classification natation F.F.H. officiel.

Récompenses

Seuls les nageuses et nageurs ayant pris part à la finale (hors finale B Toutes Catégorie (d'âges)) sur le 100m Nage Libre pourront prétendre aux podiums.

Les points obtenus lors des finales par chaque nageuse ou nageur seront inclus dans la moyenne de l'ensemble des épreuves leur ayant permis d'accéder à la finale.

ATTENTION : La remise de ces récompenses se fera selon la règle du « minus one »

Accès au podium Toutes catégories (d'âge)

Seuls les nageuses et nageurs ayant pris part à la finale Toutes catégories, peuvent prétendre au podium Toutes catégories.

Les 3 nageuses ou nageurs ayant obtenu les meilleures moyennes prenant en compte les points ayant permis de se qualifier en finale et les points obtenus lors de la finale sur 100 m Nage Libre auront accès au podium Toutes catégories (1er, 2nd et 3ème TOUTES CATEGORIES mixte).

Le Podium Toutes Catégories prévaut sur les Podiums Junior et Jeune.

Accès au podium Junior

Seuls les nageuses et nageurs de la catégorie Junior ayant pris part à la finale Toutes catégories ou Junior, peuvent prétendre au podium Junior.

Les nageuses et nageurs de la catégorie Junior étant récompensés en Toutes catégories ne pourront pas prétendre à ce podium.

Les 3 nageuses ou nageurs Junior ayant obtenu les meilleures moyennes prenant en compte les points ayant permis de se qualifier en finale et les points obtenus lors de la finale sur 100 m Nage Libre et n'étant pas sur le podium Toutes catégories auront accès au podium Junior (1er, 2nd et 3ème JUNIOR mixte).

Accès au podium Jeune

Seuls les nageuses et nageurs Jeune ayant pris part à la finale Toutes catégories ou Jeune, peuvent prétendre au podium Jeune.

Les nageuses et nageurs de la catégorie Jeune étant récompensés en Toutes catégories ne pourront pas prétendre à ce podium.

Les 3 nageuses ou nageurs Jeune ayant obtenu les meilleures moyennes prenant en compte les points ayant permis de se qualifier en finale et les points obtenus lors de la finale sur 100 m Nage Libre et n'étant pas sur le podium Toutes catégories auront accès au podium Jeune (1er, 2nd et 3ème JEUNE mixte.)

PROGRAMME

1ère réunion

Séries

200 m nage libre Mixte classes S1 à S5
400 m nage libre Mixte classes S6 à S15

Échauffement – Récupération

50 m brasse Mixte classes SB1 à SB3
100 m brasse Mixte classes SB4 à SB9 – SB11 à SB15

2ème réunion

Séries

50 m dos classes S1 à S5
100 m papillon classes S8 à S15
50 m papillon classes S5 à S7

Échauffement – Récupération

100 m dos classes S1 à S4 et S6 à S15

3ème réunion

Séries

50 m nage libre Mixte classes S1 à S15

Échauffement – Récupération

150 m 3 nages Mixte classes SM3 et SM4
200 m 4 nages Mixte classes SM5 à SM15

4ème réunion

Finales

100 m nage libre Mixte classes S1 à S15 B TOUTES CATEGORIES
100 m nage libre Mixte classes S1 à S15 JEUNE
100 m nage libre Mixte classes S1 à S15 JUNIOR
100 m nage libre Mixte classes S1 à S15 A TOUTES CATEGORIES

Attention : Ce programme est donné à titre indicatif. En fonction des engagements, des modifications pourront être apportées.

Plan du centre aquatique

LES INSCRIPTIONS

Frais d'engagement :

Les frais d'engagements sont de 15 € par nageur pour l'ensemble des courses au bénéfice de Handi'Nat Région Nazairienne (HRN) par virement en précisant le nom de votre club dans le libellé : NOM DU CLUB + ENGTS STNAZ

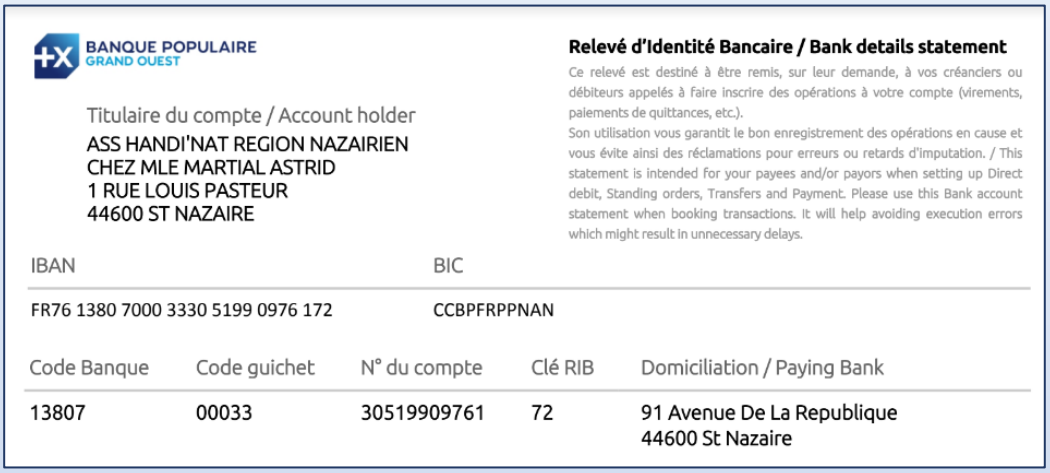

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Relevé d'Identité Bancaire / Bank details statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. / This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Titulaire du compte / Account holder
ASS HANDI'NAT REGION NAZAIRIEN
CHEZ MLE MARTIAL ASTRID
1 RUE LOUIS PASTEUR
44600 ST NAZAIRE

IBAN	BIC
FR76 1380 7000 3330 5199 0976 172	CCBPFRPPNAN

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
13807	00033	30519909761	72	91 Avenue De La Republique 44600 St Nazaire

Période et méthode d'inscriptions

- Ouverture des inscriptions le 15 novembre 2023
- Clôture des inscriptions le 29 novembre 2023

Les engagements seront à enregistrer sur la nouvelle plateforme des résultats de la Natation Handisport accessible par ce lien :

☞ https://www.natation-handisport.org/resultats/pages/login.php?redirect=/resultats/pages/gestionnaires.php

Les engagements pour cette compétition sont ouverts jusqu'au 29 novembre 2023.
Après cette date, il ne sera plus possible de saisir d'engagements.
En pièce jointe le mode d'opération pour cette saisie ainsi qu'une note d'information.

REPAS DE GALA

Le club fêtant ses 50 ans ! 🥳 🎉
Un repas de gala est organisé salle de la Soucoupe près de la piscine
SAMEDI 9 DÉCEMBRE à partir de 20h00.
Le coût du repas est de 20€ par personne.

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire ci-après 👇 :
https://jeminscrisaurepasdegala
Inscription et paiement **avant le 29 novembre**.

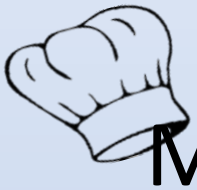

MENU

Apéritif

Verrine de truite fumée façon tartare, chantilly de citron aux herbes

Fondant de volaille aux cèpes, crème de champignon accompagné de risotto et stick de ratatouille

Mille feuilles aux fruits rouges et mascarpone.

Café

Boissons comprises

Type de paiement accepté :

À séparer du paiement des engagements
La réception du paiement validera votre inscription.

- Par virement : *RIB indiqué plus haut*

Merci de mentionner en libellé de votre virement : NOM DU CLUB + REPAS

- Par chèque :

Merci de l'accompagner d'un papier mentionnant le NOM DU CLUB + REPAS.
Adresse d'envoi :

Handi'Nat Région Nazérienne
18, Avenue D'HERBINS
44600 Saint Nazaire

SUIVI ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Administratif : handinatregionnazairienne@gmail.com

Technique : Steven Maillard : steven.maillard@gmail.com
et Nicole CHEVREUIL : nicole.chevreuil44@gmail.com

LES PARTENAIRES

Partenaires de la Fédération Française Handisport

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

AGENCE NATIONALE DU SPORT

SOCIETE GENERALE

Fondation COVEA

agefiph

RENAULT

emploi fiphfp handicap

le coq sportif

GROUPE APICIL

eDF

Partenaires de l'événement

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

saint-nazaire agglo

SAINT-NAZAIRE

Loire Atlantique

LIONS INTERNATIONAL

DEF

LUCITEA ATLANTIQUE

TotalEnergies